



*Aytré*

Aytré le 30/08/2022

**OBJET : Acte de suppression d'une Régie de recette « Découverte Multisports »**

Le Maire de la ville d'Aytré,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles R. 1617-1 et suivant relatifs à l'organisation des régies ;

Vu la délibération n°03 du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020 autorisant le maire à créer (modifier ou supprimer) des régies communales en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du Maire n° 33 du 18 mai 2010 créant la régie de recettes « Découverte Multisports » ;

Vu l'arrêté du Maire n° 34 du 20 mai 2010 nommant le régisseur et les mandataires suppléants de la régie de recettes « Découverte Multisports » ;

Vu l'arrêté n° AG 33-2022 du 1<sup>er</sup> septembre 2022 portant fin de mission régisseur et mandataires.

Considérant la nécessité de supprimer la régie de recettes « Découverte Multisports » ;

#### DÉCIDE

#### Article PREMIER

Il est décidé la suppression de la régie recette « Découverte Multisports » auprès du service en charge des sports de la mairie d'Aytré sis place des Charmilles, 17440 Aytré.

#### Article 2

La suppression de cette régie prendra effet dès le 01 septembre 2022.

#### Article 3

Le maire et le comptable public de la trésorerie de La Rochelle banlieue et amendes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise au comptable public, après transmission à la Préfecture, affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs.

#### Article 4

Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès son affichage.

**Article 5**

Ampliation du présent arrêté sera remise à :

- Madame la Directrice Générale des Services
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale
- etc.

Affichage en Mairie le : .....



Aytré

Tony LOISEL  
Maire d'Aytré

